

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

SESSION D'ORGANISATION POUR 1977

**Comptes rendus analytiques des 2039^e à 2044^e séances plénières,
tenues au Siège, à New York, du 11 au 14 janvier 1977**

2039^e séance

Mardi 11 janvier 1977, à 11 h 15.

Président provisoire : M. Kurt WALDHEIM (Secrétaire général).

Président : M. Ladislav SMÍD (Tchécoslovaquie).

E/SR.2039

Ouverture de la session

1. Le SECRETAIRE GENERAL déclare ouverte la session d'organisation du Conseil économique et social pour l'année 1977. Il souhaite une cordiale bienvenue à tous les nouveaux membres du Conseil et adresse à toutes les délégations ses vœux de succès au seuil de la nouvelle année qui s'ouvre pour les activités de l'Organisation des Nations Unies en matière de coopération économique internationale.

2. Au cours de la présente session, le Conseil a pour tâche essentielle d'élaborer son programme de travail annuel, qui englobera une gamme de questions très vaste. Le Conseil abordera sans aucun doute cette tâche avec clairvoyance et réalisme, car c'est le seul moyen de relever avec succès le double défi du développement international et de la responsabilité collective.

3. La présente session a pour toile de fond une période de négociation particulièrement intense dans le cadre du processus entamé lors des sixième et septième sessions extraordinaires de l'Assemblée générale en vue de progresser vers l'instauration d'un nouvel ordre économique international. Ce processus a ouvert un nouveau chapitre dans l'histoire des efforts déployés par l'Organisation des Nations Unies pour instaurer la paix, la prospérité et la justice sociale dans le monde entier. Un des aspects notables de ce processus est que, bien que les progrès réalisés jusqu'à présent aient été lents et limités, il est manifeste que toutes les parties sont décidées à poursuivre le dialogue. La décision prise par l'Assemblée générale (décision 31/429 A du 22 décembre 1976) de suspendre sa trente et unième

session ordinaire pour la reprendre en 1977 est une preuve très nette de cette détermination. Il serait très regrettable en effet que les possibilités offertes par cette décision ne soient pas mises à profit pour sortir de l'impasse actuelle durant cet intervalle. La communauté internationale a réussi, au cours des deux dernières années, à éviter l'affrontement en traitant des problèmes économiques et sociaux. C'est donc avec espoir que les gouvernements doivent regarder vers l'avenir et réaffirmer leur engagement de rechercher des terrains d'entente en vue d'aboutir à des solutions concrètes et pratiques dans l'intérêt de tous.

4. Un aspect du programme de travail du Conseil pour 1977 (voir E/5900) revêt, de l'avis du Secrétaire général, une importance particulière; il s'agit des travaux préparatoires que le Conseil doit effectuer en vue de l'évaluation globale et intégrée de l'application de la Stratégie internationale du développement, des décisions des sixième et septième sessions extraordinaires et de la Charte des droits et devoirs économiques des Etats, évaluation à laquelle l'Assemblée a décidé de procéder lors de sa prochaine session ordinaire; c'est là une tentative concrète en vue de parvenir à un accord sur un cadre unifié et global de politique générale au sein duquel les gouvernements poursuivront leurs objectifs communs de coopération pour le développement. L'intention profonde de l'Assemblée était que ces textes servent de principes d'action dynamiques qui devraient rester constamment adaptés à des circonstances changeantes. Ces documents laissent entrevoir la promesse d'un monde présentant des possibilités fructueuses de vie meilleure pour tous ses habitants. La réalisation de cette promesse nécessite une large part de volonté politique et un ensemble de négociations soigneusement échelonnées et

coordonnées. Il faudra pour cela parvenir à un accord, au sein de diverses instances, à propos d'un certain nombre de questions en suspens qui suscitent des préoccupations immédiates et, d'autre part, adopter un calendrier bien défini de mesures ultérieures concertées et d'action multilatérale.

5. Le Conseil se rend compte, sans aucun doute, de l'importance de ses propres responsabilités et de ses travaux pour rationaliser cet effort global. Rien ne saurait renforcer davantage la cohésion du système des Nations Unies – problème qui retient l'attention du Conseil depuis de nombreuses années – que l'adoption d'une approche intégrée pour examiner les problèmes économiques et sociaux d'importance cruciale auxquels le monde doit faire face. La conjoncture actuelle exige que l'on poursuive les négociations en cours sans perdre de vue l'urgence nouvelle de la situation. Le Secrétaire général ne doute pas que le Conseil jouera le rôle qui lui incombe dans l'élaboration de principes directeurs agréés pour les travaux futurs des organismes des Nations Unies. En effet, la coordination – ou peut-être devrait-on dire l'harmonisation des politiques et des mesures adoptées – peut et doit prendre une signification et des perspectives nouvelles si le Conseil veut s'acquitter plus efficacement des fonctions et des attributions qui lui sont confiées. Lorsqu'il a pris la parole au cours de la session d'Abidjan¹, le Secrétaire général a posé la question de savoir si le Conseil n'était pas un organe en quête d'un rôle. Or, il est fermement convaincu qu'au cours de l'année qui commence le Conseil pourrait, en menant cette tâche à bien, apporter une réponse éloquente à cette question.

6. Le processus de restructuration des secteurs économique et social du système des Nations Unies constitue un autre aspect des efforts tendant à définir un nouvel ordre économique international. Le Comité spécial créé par l'Assemblée générale lors de sa septième session extraordinaire [voir résolution 3362 (S-VII)] s'est rendu compte que ses travaux se dérouleraient parallèlement à l'examen des questions de fond qui ont été définies lors de ladite session. Le Secrétaire général a suivi avec grand intérêt les délibérations du Comité spécial en 1976² et, à plusieurs reprises, donné son point de vue sur diverses questions examinées. Il donne à nouveau au Comité l'assurance que le Secrétariat l'appuiera dans ses efforts et réaffirme son intention de prendre toutes les mesures nécessaires dans les domaines qui sont de son ressort en tant que plus haut fonctionnaire de l'Organisation des Nations Unies. Il est convaincu qu'une restructuration est nécessaire et urgente pour permettre aux organismes des Nations Unies de mieux servir les intérêts et les objectifs des Etats Membres. Toutefois, chaque organisation internationale étant une création de ses Etats membres, une restructuration nécessite également une volonté politique et exige que les gouvernements comprennent bien le but et la nature de chaque organisme et les dispositions relatives à sa structure, la nature et la portée des rapports qui doivent les unir ainsi que leurs méthodes de travail respectives.

7. Pour sa part, le Secrétaire général a la ferme conviction que le système des Nations Unies continuera de jouer un

rôle central et vital dans tous les mécanismes de délibération et de négociation futurs et dans les mesures de nature opérationnelle qui seront décidées en vue de rechercher un ordre économique international plus viable et plus équitable. En effet, bien qu'il faille tirer parti au maximum de tous les mécanismes de coopération internationale disponibles, l'Organisation des Nations Unies demeure néanmoins la seule instance universelle au sein de laquelle des pays dotés d'institutions politiques très différentes et ayant atteint des stades de développement économique et social divers peuvent harmoniser leurs points de vue et leurs politiques, mettre en commun leurs problèmes et leur expérience et entreprendre une action collective.

8. Le Secrétaire général estime que ce sont là les points essentiels d'un ordre du jour qui recouvre un grand nombre de questions, toutes ayant leur importance dans leur contexte. Il a choisi toutefois cette occasion pour insister sur la responsabilité globale du Conseil dans le domaine de l'élaboration d'une politique générale et de principes directeurs destinés au système des Nations Unies dans son ensemble, car beaucoup de choses dépendent de l'efficacité avec laquelle le Conseil s'acquitte de cette responsabilité.

9. Le Secrétaire général souhaite à tous les membres du Conseil beaucoup de succès au cours d'une année dont on attend beaucoup et qui ne promet pas moins.

10. En conclusion, et au nom du Conseil, le Secrétaire général exprime sa profonde gratitude au président sortant, M. Aké, qui a dirigé les débats du Conseil en 1976, avec beaucoup de clairvoyance, ainsi qu'au Gouvernement et à la population de la Côte d'Ivoire pour leur chaleureuse hospitalité lors de la session d'Abidjan.

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR

Election des membres du Bureau

11. M. QADRUD-DIN (Pakistan) propose la candidature de M. Ladislav Šmíd (Tchécoslovaquie) au poste de président du Conseil pour 1977.

M. Ladislav Šmíd (Tchécoslovaquie) est élu président par acclamation.

M. Šmíd (Tchécoslovaquie) prend la présidence.

12. Le PRÉSIDENT remercie les membres du Conseil de l'honneur qu'ils lui ont fait, à lui et à son pays, en l'élisant président. Dans l'exécution de ses fonctions, il s'efforcera en tout temps de comprendre le mieux possible le point de vue de tous les membres et de poursuivre les objectifs du Conseil tels qu'ils sont énoncés dans la Charte des Nations Unies. Il ne doute pas qu'il bénéficiera de la coopération traditionnelle que les membres du Conseil ont toujours accordée au Président, car c'est seulement avec cette coopération que le Conseil sera en mesure de remplir son rôle de manière efficace et consciencieuse.

13. Le Conseil se trouve au seuil d'une période d'activité intense. En dehors de ses fonctions normales, il doit en 1977 s'acquitter d'un certain nombre de responsabilités importantes qui sont liées aux efforts déployés actuellement par la communauté mondiale pour instaurer un

¹ Voir Documents officiels du Conseil économique et social, soixante et unième session, Séances plénières, 2006^e séance.

² Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, trente et unième session, Suppléments no 34 A et B (A/31/34/Add.1 et 2).

nouvel ordre économique international. Cette entreprise très vaste et de portée très générale, dans laquelle interviennent tous les aspects des fonctions du Conseil, nécessitera des efforts soutenus sur tous les fronts afin de parvenir à un accord sur une vaste gamme de questions des plus complexes.

14. Les responsabilités du Conseil dans les domaines économique, social et dans celui des droits de l'homme sont clairement définies. Pour chacun de ces secteurs, le projet de programme de travail de base (E/5900) énumère toute une série de questions qui nécessiteront un travail minutieux et assidu, une volonté politique et un sens aigu de l'urgence de la situation. Le Président espère sincèrement que, dans le domaine de la coordination, le Conseil progressera vers une plus grande cohésion et vers l'élaboration de mesures concertées visant à résoudre les problèmes pressants auxquels l'humanité doit faire face, apportant ainsi sa contribution à l'effort international tendant à sauvegarder la paix et à développer la coopération entre les nations.

15. Ayant participé aux travaux du Conseil pendant des années, le Président n'ignore pas que des résultats satisfaisants dépendent de la détermination de chaque délégation de n'épargner aucun effort pour rechercher des solutions réalistes. L'expérience montre qu'une coopération multilatérale fructueuse est fondée en grande partie sur un esprit de concessions mutuelles.

16. Le Président propose au Conseil de suspendre l'application de l'article 18 du règlement intérieur et de reporter l'élection des vice-présidents à la séance suivante.

Il en est ainsi décidé.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR

Adoption de l'ordre du jour et questions diverses ayant trait à l'organisation des travaux (E/5901)

17. M. CORDOVEZ (Secrétaire du Conseil) dit qu'au titre du point 2 de l'ordre du jour le Conseil devra prendre certaines décisions au cours de la session à propos de la négociation d'un accord avec le FIDA. Durant le débat sur le projet de programme de travail de base (E/5900), il informera le Conseil des faits nouveaux intervenus depuis que la décision a été prise de conclure un accord avec le Fonds. Une communication a été reçue de celui-ci, contenant un projet d'accord.

18. M. Cordovez attire l'attention sur le document E/5904, qui contient une lettre du Président du Conseil pour 1976 relative à la nomination des membres du Sous-Comité préparatoire de la Conférence mondiale de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale. Si le Conseil devait décider, comme le suggère la lettre, d'aborder durant la session en cours la question du nombre des membres du Sous-Comité, il pourra l'examiner au titre du point 2. En tout état de cause, il devra fixer, au titre de ce même point, les dates des réunions du Sous-Comité.

19. M. MAKEYEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) déclare que sa délégation n'a pas d'objection de principe à l'adoption de l'ordre du jour provisoire (E/5901).

Toutefois, il doute que le Conseil ait la possibilité d'examiner, au titre du point 6, le règlement intérieur des commissions techniques dans les brefs délais qui lui sont impartis. Le document relatif au point 6 (E/5899) n'ayant été distribué que quelques jours auparavant, la délégation soviétique estime qu'il serait peut-être souhaitable de réserver durant la session de printemps du Conseil le temps nécessaire à l'examen de cette question.

L'ordre du jour de la session d'organisation (E/5901) est adopté.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR

Programme de travail de base du Conseil pour 1977 (E/5900, Conference Room Paper No. 1)

20. M. CORDOVEZ (Secrétaire du Conseil) explique que le Secrétariat a quelque peu modifié la présentation du projet de programme de travail de base : au lieu de deux documents, il n'en a été établi qu'un seul (E/5900) qui reprend les décisions pertinentes des organes délibérants prises avant et durant la trente et unième session de l'Assemblée générale. L'expérience a prouvé qu'en raison des modifications importantes que l'Assemblée générale apporte au programme de travail du Conseil ni les délégations, ni le secrétariat du Conseil ne peuvent établir de plan valable à partir d'un rapport élaboré avant les délibérations de cet organe. C'est ainsi qu'en l'occurrence le programme de travail du Conseil antérieur à la trente et unième session de l'Assemblée générale comprenait 85 questions; l'Assemblée en a depuis fait ajouter 23 et a pris des décisions qui en modifient radicalement neuf autres, tandis qu'une vingtaine d'autres décisions appellent diverses mesures de la part du Conseil.

21. Comme il est indiqué au paragraphe 3 du document E/5900, le secrétariat du Conseil soumet pour la première fois une liste préliminaire des questions dont le Conseil sera saisi en 1978, afin de permettre à celui-ci d'examiner plus à fond la proposition fréquemment renouvelée tendant à ce que le Conseil adopte un programme de travail portant sur deux ans et non un comme c'est à présent le cas. Eu égard aux répercussions que les décisions de l'Assemblée générale ont sur le travail du Conseil, il serait bon que celui-ci étudie très attentivement la question, sans oublier qu'il ne serait peut-être pas possible d'adopter un programme biennal si des changements importants s'imposaient à mi-parcours en conséquence des délibérations de l'Assemblée. Il y aurait donc lieu que le Conseil examine la nature de son programme de travail, la périodicité de l'examen des diverses questions et, surtout, la nature des débats portant sur les questions inscrites à son ordre du jour. On a déjà envisagé que le Conseil applique aux autres questions la procédure actuellement suivie pour le rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, ce qui faciliterait leur examen et permettrait d'y consacrer plus de temps.

22. Il serait bon que le Conseil réexamine la façon dont il aborde les diverses questions inscrites à son ordre du jour. C'est ainsi, comme l'ont fait observer un certain nombre de délégations, que les activités opérationnelles sont actuellement débattues dans trois organes représentatifs ou largement représentatifs de tous les Etats Membres de l'Organi-

sation des Nations Unies : premièrement, au Conseil d'administration du PNUD et en d'autres organes similaires; deuxièmement, au Conseil économique et social; et enfin, à l'Assemblée générale. Dans sa résolution 1768 (LIV) sur la rationalisation de ses travaux, le Conseil a décidé qu'il procéderait à une révision complète des activités opérationnelles, au cours de l'année qui ne serait pas consacrée à l'examen et à l'évaluation de la Stratégie. Toutefois, le cycle initialement adopté pour l'examen biennal a été modifié dans la pratique, le Conseil ayant en fait inscrit à son ordre du jour des trois dernières années une question relative à l'examen et à l'évaluation de la Stratégie. Il s'agit donc de savoir si la discussion de la question, des activités opérationnelles ne devrait pas prendre tous les ans la forme d'une révision complète de la politique générale. Une décision dans ce sens aurait l'avantage de permettre non seulement de gagner du temps mais aussi de rationaliser le rôle du Conseil dans ce domaine. De plus, si le Conseil devait effectivement décider en 1977 de rationaliser ses travaux, il pourrait envisager des possibilités analogues en ce qui concerne un certain nombre d'autres questions.

23. Le paragraphe 5 du document E/5900 reprend divers points relatifs à la manière dont le programme de travail de base a été établi par le Secrétariat, points qui appellent une décision du Conseil. L'alinéa *a* se rapporte à la décision du Conseil adoptée à la quarante-septième session par laquelle il prie le Secrétaire général de lui rendre régulièrement compte des progrès réalisés dans le domaine de l'océanographie. Il est proposé que le Conseil décide que la résolution 1970 (LIX), aux termes de laquelle le Secrétaire général doit présenter une étude sur les utilisations de la mer, dans laquelle il inclura une section sur les progrès réalisés dans le domaine de l'océanographie, englobe la décision adoptée à la quarante-septième session. Le projet de programme de travail tient déjà compte de cette proposition.

24. Il est proposé à l'alinéa *b* du paragraphe 5 que la question des faits nouveaux qui pourraient se produire dans les domaines des ressources minérales marines au-delà du plateau continental, que le Conseil, par sa résolution 1380 (XLV), avait prié le Secrétaire général de suivre de près, soit examinée à partir de 1977, lors de l'examen du rapport du Comité des ressources naturelles, qui a été établi après l'adoption de cette résolution.

25. Le Conseil ayant décidé à sa soixante et unième session de saisir la CNUCED de la question du développement des exportations, il est proposé à l'alinéa *c* du paragraphe 5 que le rapport du Secrétaire général sur la possibilité de créer un fonds des Nations Unies pour le développement des exportations soit présenté à la CNUCED, étant entendu qu'elle tiendrait le Conseil informé de toutes mesures prises et soumettrait des recommandations au sujet de toute question à laquelle le Conseil ou l'Assemblée générale devrait donner suite.

26. A l'alinéa *d*, il est indiqué que le Secrétaire général ne présentera au Conseil, à sa soixante-deuxième session, qu'un rapport intérimaire sur les activités de recherche menées dans le système des Nations Unies au sujet du rôle et de la position des femmes dans le développement et des moyens d'organiser et de financer la poursuite de ces recherches.

27. Comme l'indique l'alinéa *e*, les rapports du Corps commun d'inspection seront examinés au titre des points de l'ordre du jour dont ils traitent ou, s'ils traitent d'une question qui n'est pas inscrite à l'ordre du jour, au titre de points distincts.

28. L'alinéa *f* est particulièrement important car il semble exister une contradiction entre les décisions prises antérieurement par le Conseil au sujet de la rationalisation de ses travaux et l'état actuel de l'examen de cette question. Conformément à sa décision 153 (LX), le Conseil a présenté au Comité spécial de la restructuration des secteurs économique et social du système des Nations Unies un certain nombre de documents et il prévoit, en fonction des conclusions de ce comité, d'examiner dès que possible en 1977 les accords conclus par l'Organisation des Nations Unies avec les institutions spécialisées et l'AIEA ainsi que les mandats des organes subsidiaires du Conseil. Le Comité spécial n'ayant présenté qu'un rapport intérimaire, il s'agit de savoir si le Conseil doit effectivement procéder aux examens prévus. Toutefois, puisque le Comité spécial et l'Assemblée générale ont décidé de prolonger l'opération de restructuration, on a proposé d'inscrire la question à l'ordre du jour de la soixante-deuxième session. Le Conseil doit encore décider des problèmes qu'il souhaite discuter à ce propos.

29. L'élaboration d'un avant-projet de convention sur le transport international multimodal prend plus de temps que prévu et, en conséquence, comme l'indique l'alinéa *g*, le Conseil ne sera saisi d'aucun rapport à ce sujet en 1977.

30. Un certain nombre d'autres questions se sont présentées après que le programme de travail de base pour 1977 a été établi.

31. En ce qui concerne la question des arrangements institutionnels relatifs à la coopération internationale dans le domaine des établissements humains, question qui doit être examinée à la soixante-troisième session au titre du point 14 de l'ordre du jour, le Conseil a créé en 1966 un Institut international de documentation en matière d'habitation, de construction et de planification et un fonds d'affectation spéciale connexe. Le Comité des commissaires aux comptes a suggéré il y a quelque temps que ce fonds, n'ayant que des avoirs nominaux, soit clos. Le Conseil souhaitera peut-être examiner cette question au titre du point relatif aux arrangements institutionnels dans le domaine des établissements humains.

32. Le rapport sur la recherche relative aux relations entre la population, les ressources, l'environnement et le développement ne sera pas prêt en 1977 comme prévu, et son examen devra être reporté à 1978.

33. Le document E/5905 contient une lettre du Directeur général de l'UNESCO, dans laquelle il informe le Conseil, conformément à la résolution 1800 (LV), que son organisation se propose de proclamer une année internationale de la science et de la technique. Cette question pourrait être examinée à la soixante-troisième session au titre du point 23 de l'ordre du jour (Coopération et coordination internationales dans le cadre du système des Nations Unies).

34. En ce qui concerne la possibilité de constituer un comité de session spécial sur les arrangements institu-

tionnels concernant les établissements humains, l'Assemblée générale a recommandé par sa résolution 31/116 que le Conseil examine cette question au début de sa soixante-troisième session au niveau des experts ou au niveau approprié le plus élevé. Le Conseil tenant d'ordinaire un débat général à sa session d'été, on a jugé préférable et plus pratique que ce comité se réunisse au début de juillet et achève ses travaux pour le 12. Après cette date, le Comité économique se réunira et, si le Comité de session spécial a besoin d'un peu plus de temps pour terminer ses travaux, la répartition des séances entre les deux organes devra être mise au point par consultation entre leurs présidents.

35. Dans sa résolution 2006 (LX), le Conseil a décidé de demander à la Commission préparatoire du Fonds international de développement agricole d'établir un avant-projet d'accord en vue d'organiser les relations du Fonds avec l'organisation des Nations Unies. Les premières mesures prises dans ce sens par le FIDA sont exposées dans le document E/5837. Le Secrétaire général a reçu depuis lors une lettre du Président de la Commission préparatoire accompagnant le texte d'un projet d'accord à soumettre au Comité chargé des négociations avec les institutions intergouvernementales. Le Conseil devra à cet égard examiner la question de la composition de ce comité. En 1976, il avait été décidé qu'aux fins des négociations avec le FIDA toutes les délégations pourraient devenir membres du Comité par simple notification au Secrétaire général avant le 21 juin 1976. Cependant, à cette date, trois pays seulement, la France, l'Italie et le Japon, s'étaient conformés à la procédure établie. En conséquence, le Conseil souhaitera peut-être reporter la date limite afin d'assurer une plus large représentation au Comité. Une décision doit également être prise en ce qui concerne le choix du président du Comité, le président nommé pour 1976 estimant que son mandat a expiré à la fin de cette année. Pour ce qui est du calendrier des négociations, bien qu'il ait été recommandé que la question soit examinée à la soixante-troisième session, on pourrait sans doute mener les négociations avec le FIDA à la session de printemps en profitant des services de conférence mis à la disposition du Comité économique du Conseil, qui n'aura à ce moment que trois questions à examiner. De cette façon, le Comité chargé des négociations pourrait présenter son rapport à l'approbation du Conseil avant la fin de la soixante-deuxième session.

36. La question de la composition du Sous-Comité préparatoire de la Conférence mondiale de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale reste en suspens. Les seules dates auxquelles le Sous-Comité pourrait se réunir en 1977 seraient du 14 au 25 mars à Genève.

37. Enfin, à la page 41 du texte anglais du document E/5900, il convient de remplacer "résolution 31/116" par "résolution 31/109".

38. M. MAKEYEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) note que le présent ordre du jour du Conseil est plus volumineux et plus complexe que jamais. La tâche essentielle de la session d'organisation devrait donc être de déterminer les priorités et de renvoyer de façon rationnelle les questions inscrites à l'ordre du jour à chacune des sessions du Conseil. Etant donné que le temps et les ressources dont il dispose sont limités, le Conseil sera peut-être forcé de renoncer à certaines mesures prévues et à

l'idée que certains organes tiendront des réunions. Le Conseil devrait préserver son approche progressive fondamentale visant à restructurer les relations économiques internationales d'une façon progressive et démocratique et à donner corps à ces relations en prenant des mesures pratiques concrètes.

39. L'Union soviétique considère favorablement et soutient le vaste programme réclamé par les pays en développement et non alignés, lequel a pour objet d'éliminer le colonialisme d'ordre économique, de mettre fin à l'exploitation par les puissances occidentales industrialisées et à établir des conditions favorables pour que les pays en développement puissent combler leur retard économique. De l'avis de la délégation soviétique, le succès de la contribution de l'ONU aux problèmes de la restructuration des relations économiques internationales se mesure au succès qu'aura le Conseil dans l'élimination de la discrimination, des obstacles, de l'injustice et de l'exploitation en matière de commerce international. La position du groupe monopolisateur des Etats capitalistes a été et continue à être le principal obstacle à une restructuration radicale de ces relations reposant sur des principes démocratiques. Bien que ces Etats fassent actuellement certaines concessions et accroissent leur "assistance" économique, leur politique vise toujours à maintenir et à renforcer l'exploitation des pays en développement et reste essentiellement inchangée. Le Conseil économique et social devrait se préoccuper de ces problèmes et élaborer des mesures pratiques de nature à éliminer ces pratiques à l'avenir. A cette fin, il devrait entreprendre une étude des tendances économiques à long terme, du rôle du secteur public dans le développement, de la souveraineté inaliénable des pays en développement sur leurs ressources naturelles, de la conception intégrée du développement économique, de la limitation de l'empire arbitraire du capital étranger et en particulier des sociétés transnationales.

40. L'Union soviétique continue à soutenir les efforts déployés par les pays en développement pour resserrer leurs relations économiques mutuelles de manière à renforcer leur indépendance politique et économique et à élever le niveau social, économique et culturel de leurs populations.

41. Les problèmes du développement économique sont étroitement liés à la situation politique. A cet égard, la délégation soviétique souligne qu'il importe de renforcer le processus de détente, d'élargir le processus pour l'étendre à toutes les régions du monde et d'affirmer continuellement les principes de la coexistence pacifique. La limitation de la course aux armements, le désarmement et le renforcement de la sécurité sont étroitement liés à la normalisation des relations économiques mondiales.

42. M. ROUGE (France) dit que sa délégation se félicite de la présence du Secrétaire général à l'ouverture de la session du Conseil et de l'assistance nombreuse et de haut niveau qui y participe, témoignant par là de l'importance renouvelée du Conseil dans les circonstances nouvelles des Nations Unies. Alors que 1974 avait été une année d'affrontement entre groupes d'Etats, 1975 a marqué la reprise du dialogue tant à l'Assemblée générale que dans d'autres instances; en 1976, la communauté internationale a cherché à renforcer le dialogue sur la base de nouveaux principes afin de pouvoir entreprendre des négociations sur un grand nombre de questions. Le Comité spécial de la

restructuration a clairement réaffirmé qu'il faudrait charger un organe central de coordonner les activités dans les diverses instances où des négociations sont en train de progresser; tant en conformité avec la Charte des Nations Unies que de l'avis même du Comité spécial, cet organe devrait être le Conseil économique et social. On reconnaît également unanimement la nécessité de préparer les travaux de l'Assemblée générale et d'autres grands organes de l'ONU et de veiller à ce que tout aille du même pas. Là encore, le Conseil économique et social est la seule instance appropriée. A ce propos, les travaux de la Deuxième Commission de l'Assemblée générale, à la trente et unième session, auraient progressé avec moins d'à-coups si le Conseil les avait préparés plus soigneusement et plus à fond à sa soixante et unième session.

43. En 1977, le Conseil entreprend donc un vaste programme de travail dans des circonstances favorables. Il devra s'efforcer surtout de s'affirmer comme une sorte de comité de direction de l'ONU et de reprendre le contrôle du calendrier des conférences. A ce propos, il est regrettable que trois autres organes, à savoir la Commission de la population, le Groupe de travail intergouvernemental du code de conduite de la Commission des sociétés transnationales et le Comité de session pour la coopération technique entre pays en développement du PNUD se réunissent tous en même temps que le Conseil, alors qu'il y a eu relativement peu de réunions la semaine précédente. Les responsables du calendrier des conférences s'occupent principalement de la répartition économique des installations de conférences. Il faut toutefois ne pas oublier qu'il est pratiquement impossible aux délégations de se faire représenter aux réunions de chacun des quatre organes. Les travaux des organes de l'ONU doivent être conduits de telle sorte que les séances du Conseil puissent être fréquentées en priorité lorsqu'il y a conflit entre ces réunions et celles d'organes subsidiaires.

44. Il importe également d'avoir constamment à l'esprit l'aspect général de ce que le Conseil fait. En conséquence, les travaux des organes subsidiaires devraient être examinés par le Conseil uniquement lorsqu'il est nécessaire de confronter les travaux de plusieurs organes. A ce propos, la délégation française approuve sans réserve la suggestion faite par le Secrétaire en ce qui concerne la façon dont le Conseil pourrait traiter la question des activités opérationnelles aux fins du développement et elle se félicite que le Conseil aura l'occasion d'évaluer le rapport des réunions communes du CPC et du CAC. Une des tâches les plus importantes du Conseil en 1977 consistera à préparer l'évaluation intégrée de l'application des principaux textes relatifs au nouvel ordre économique international, tâche que le Secrétaire général a évoquée dans son exposé. Le Conseil a les moyens d'exécuter cette tâche, car il est parfaitement représentatif de la communauté internationale et ses travaux sont organisés de manière à permettre l'active participation d'observateurs d'un grand nombre d'Etats, d'organisations internationales, y compris les institutions spécialisées, et d'organisations non gouvernementales.

45. M. MARSHALL (Royaume-Uni) se félicite que le Conseil puisse maintenant bénéficier de l'impulsion donnée à ses travaux par les activités du Comité spécial de la restructuration et que l'Assemblée générale ait approuvé les activités de ce comité.

46. Il accueille avec plaisir la publication du projet de programme de travail de base (E/5900) établi par le Secrétariat, mais estime que ce texte pose un certain nombre de problèmes. Il ne voit pas comment le Conseil peut résoudre le problème du calendrier des travaux, car son rôle propre est d'exécuter les décisions de l'Assemblée générale et de préparer les sessions à venir de l'Assemblée générale. Du fait de l'interdépendance de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social, il sera peut-être difficile d'adopter certaines des suggestions du Secrétaire. En général, M. Marshall approuve le mode de présentation du document, encore que le Conseil puisse avoir à en remanier légèrement certains aspects pour en accroître l'utilité générale. Il pense aussi que l'annexe relative aux sessions de 1978 est très utile, mais il y aura certainement des problèmes du genre de ceux dont il a parlé qui se poseront lorsque l'on essaiera d'instaurer la programmation biennale.

47. Il constate que le chapitre III du document E/5900 contient le calendrier intégré proposé pour la soixante-deuxième et la soixante-troisième session du Conseil et qu'on a regroupé dans ce calendrier des points de l'ordre du jour énumérés dans les premiers chapitres du document. Il se demande toutefois si ce regroupement permet de faire une analyse suffisamment détaillée des tâches du Conseil. Il risque d'y avoir des lacunes ou des chevauchements et il reste le problème des priorités qui ne pourra être résolu que si l'on est tout à fait sûr que la liste des points de l'ordre du jour est absolument complète. De plus, il y a le problème de la répartition des points de l'ordre du jour entre la soixante-deuxième et la soixante-troisième session. M. Marshall note que l'ordre du jour proposé pour la soixante-troisième session est immense et il se demande s'il serait possible de faire reporter certains points de cet ordre du jour sur celui de la soixante-deuxième session. Il y a également le problème du renvoi des points de l'ordre du jour à divers comités pendant les sessions du Conseil, problème qui n'a pas été résolu avec beaucoup de succès à la soixante et unième session. M. Marshall se demande aussi quels avis le Conseil pourrait donner en ce qui concerne l'ensemble du système lorsqu'il aura fini d'examiner la question de l'organisation de ses travaux. A ce propos, il reconnaît avec le représentant de la France que le Conseil a besoin de collaborer très étroitement avec d'autres organes du système des Nations Unies. Le Conseil devrait également se demander s'il a des directives ou conseils particuliers à donner au Secrétariat pour l'aider à préparer les travaux des sessions à venir.

48. M. CORDOVEZ (Secrétaire du Conseil) dit que, en ce qui concerne la répartition des points de l'ordre du jour entre la soixante-deuxième et la soixante-troisième session, l'inscription à l'ordre du jour de la session de printemps de la question de la négociation d'un accord avec le FIDA permettra de rétablir l'équilibre entre les deux sessions. Il y a en outre le fait que les services sont assez limités à la session de printemps. En outre, le débat relatif à la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement a été également inscrit à l'ordre du jour de la session de printemps, mais l'Assemblée générale a décidé expressément qu'il fallait l'inscrire à l'ordre du jour de la session d'été. M. Cordovez note en outre que la question des négociations avec le FIDA

est très importante et qu'elle aura des incidences financières si elle est examinée à la session d'été.

49. M. HARRIMAN (Nigéria) voudrait savoir si, en général, les questions dont l'examen bénéficierait le plus de la participation des représentants des organes fixés à Genève et à Vienne ne pourraient pas être examinées à la session d'été et si les questions pour lesquelles cette participation ne présente pas d'intérêt particulier ne pourraient pas être inscrites à l'ordre du jour de la session de printemps. A ce propos, il estime que les questions relatives à l'assistance à

l'Angola, au Cap-Vert, aux Comores, au Mozambique, à Sao Tomé-et-Principe et à la Zambie devraient être inscrites à l'ordre du jour de la session de printemps.

50. M. KINSMAN (Canada) dit que sa délégation se félicite du projet de programme de travail de base (E/5900) et espère que le Conseil sera en mesure de l'examiner très rigoureusement bien que les délégations n'en aient reçu communication que tout récemment.

La séance est levée à 13 h 5.

2040^e séance

Mercredi 12 janvier 1977, à 16 h 15.

Président : M. Ladislav ŠMÍD (Tchécoslovaquie).

E/SR.2040

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR

Election des membres du Bureau (*fin*)

1. Le **PRESIDENT** note que, conformément à l'article 18 du règlement intérieur, le Conseil est tenu d'élire quatre vice-présidents. Il a été informé que, sur la base de consultations officieuses entre les groupes régionaux, les candidatures de MM. Rafael Rivas (Colombie), Ole Ålgård (Norvège), Abdalla Maghoub (Soudan) et Mehdi Ehsassi (Iran) avaient été proposées aux postes de vice-présidents pour 1977.

M. Rafael Rivas (Colombie), M. Ole Ålgård (Norvège), M. Abdalla Maghoub (Soudan) et M. Mehdi Ehsassi (Iran) sont élus vice-présidents par acclamation.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR

Rapport des réunions communes du Comité du programme et de la coordination et du Comité administratif de coordination (E/5892)

2. Le **PRESIDENT** rappelle que, dans sa décision 199 (LXI) du 15 novembre 1976, le Conseil a décidé d'examiner en détail à sa session d'organisation pour 1977 le rapport du Président du CPC et du Président du CAC sur les réunions communes de ces comités (E/5892), compte tenu des observations formulées à son sujet à la reprise de la soixante et unième session, en vue d'arriver à des conclusions précises qui permettraient d'orienter les travaux du CPC, du CAC et de leurs réunions communes.

3. M. KJELDGAARD (Danemark), parlant également au nom de la délégation norvégienne, note que, comme il ressort du paragraphe 19 du rapport sur les réunions communes (E/5892), les membres du CPC estiment que l'action des organisations se caractérise toujours par une incroyable dispersion des efforts et que les conflits de compétence absorbent encore une trop grande part du temps des secrétariats et des organes directeurs, exploitant parfois les faiblesses de la coordination sur le plan national.

Les délégations norvégienne et danoise considèrent que cette remarque offre une bonne base pour l'évaluation du rapport.

4. Les deux délégations souscrivent aux conclusions énoncées au paragraphe 42 du rapport. En ce qui concerne les réunions communes proprement dites, les deux délégations partagent l'opinion du Secrétaire général selon laquelle les participants ont parfois quitté les réunions avec le sentiment qu'on n'avait pas mis à profit l'occasion ainsi offerte d'accomplir un travail positif. Elles approuvent donc très chaleureusement les propositions tendant à améliorer la préparation des réunions. Elles continuent à croire qu'on obtiendrait les meilleurs résultats possibles en préparant convenablement chaque année une seule série de réunions à Genève, qui aurait lieu après la session du CPC et juste avant la session d'été du Conseil.

5. Les deux délégations estiment également que c'est seulement en faisant examiner le budget-programme et le plan à moyen terme par un organe subsidiaire comme le CPC et en lui faisant étudier à fond les divers programmes que le Conseil pourra s'acquitter de ses responsabilités. C'est compte tenu de ces considérations que le CPC s'est vu confier son nouveau et vaste mandat. Le CPC sera maintenant appelé non seulement à coordonner l'exécution des programmes approuvés, mais aussi à entreprendre un effort systématique en vue d'intégrer les contributions des organisations au stade de l'établissement des plans et d'encourager une action concertée au stade de l'exécution. Etant donné que le CPC doit avoir à cette fin l'appui et la coopération sans réserves du CAC, les deux délégations nordiques souscrivent totalement aux diverses propositions visant à améliorer la coopération entre le CPC et le CAC et, en particulier, à celle qui prévoit que le Président du CPC pouvait assister en qualité d'observateur aux réunions pertinentes du CAC.

6. En conclusion, M. Kjeldgaard souligne que le Secrétaire général, en sa qualité de président du CAC, devrait jouer pleinement le rôle de coordination qui lui a été confié en vertu de la Charte des Nations Unies.